La Grève de l'amiante

M. Jean Marchand s'attaque aux procédures d'arbitrage

« Au lieu de se demander si les ouvriers s'empoisonnent à East-Broughton et à Black Lake, on ne songe qu'à vérifier si les procédures légales ont été suivies »

RALLIEMENT SYNDICAL À THETFORD, HIER SOIR

La grève de l'amiante entre aujourd'hui dans sa troisième journée à Thetford sans que rien d'anormal ne se soit produit si ce n'est une purification subite et radicale de l'atmosphère. La blague circule dans la ville que seuls les ouvriers, quand ils quittent le travail, réussissent à éliminer efficacement la poussière.

La journée d'hier a été marquée par deux événements. Au cours de l'après-midi, les ouvriers ont paradé à travers la ville, précédés de la garde St-Alphonse pour se rendre à l'église St-Maurice comme il avait été prévu. Plus tard, vers sept heures du soir, ils se sont rendus en masse à la gare pour y accueillir M. Jean Marchand, organisateur en chef de la C.T.C.C., qui arrivait de Québec. Ils ont ensuite porté celui-ci en triomphe sur leurs épaules jusqu'à la salle du collège où devait se tenir une grande assemblée. Plus de deux mille ouvriers se sont entassés, autour de la tribune; non seulement ceux de Thetford mais aussi d'importantes délégations des mines environnantes, Coleraine, Vimy Ridge, Black Lake, etc.

Les grévistes se montraient d'excellente humeur mais plus résolus que jamais à poursuivre la lutte jusqu'au bout en dépit des déclarations minestérielles publiées au cours de la journée » On s'attendait à œ que M. Marchand commente ces déclarations et l'auditoire ne fut pas déçu.

M. Jean Marchand

« La légalité, a commencé M. Marchand, nous en sommes. Le respect des lois nous tient au cœur. Mais il faut bien voir ici de quelles lois il s'agit et surtout de quelle façon on les applique ».

L'orateur fait remarquer d'abord qu'au droit de grève pour les ouvriers correspond le droit de congédiement pour le patron. Nos lois, telles qu'elles existent aujourd'hui, limitent le droit de grève de plus d'une façon tandis qu'elles laissent intact le droit de congédiement. Il en résulte une injustice pour la classe ouvrière, une injustice dont on constate chaque jour les conséquences. Nous en sommes au point où le fond des différents ouvriers est presque toujours oublié tandis qu'on s'occupe seulement de sdruter la conduite des syndicats pour voir si elle est conforme à tous les détails de la loi. Au lieu de se demander si les

ouvriers s'empoisonnent, crèvent, ou sont traités comme des bêtes de somme à East-Broughton et à Black Lake, on ne songe qu'à vérifier si les procédures légales ont été suivies.

L'Arbitrage

Les ouvriers ne s'opposent pas à l'arbitrage, continue M. Marchand, mais ils se trouvent chaque jour en mesure de constater que l'application de cette loi leur est presque toujours défavorable. L'arbitrage est devenu une arme entre les mains des employeurs pour faire du tort à l'ouvrier.. Tant qu'il en sera ainsi, on ne peut demander aux ouvriers de faire confiance à cette loi.

M. Marchand cite ensuite l'exemple de Shawinigan où un arbitrage a duré plus de onze mois. La décision a été favorable aux ouvriers mais on s'est excusé derrière ce retard pour leur refuser la rétroactivité des augmentations de salaire. « Qui paye pour ces retards? demande M. Marchand. To ujours les ouvriers. Les employeurs le savent. Ils savent aussi que les mêmes délais enlèvent à la grève, seule arme des ouvriers, tout effet de surprise. »

« Or une grève dépouillée de l'élément surprise n'est plus efficace. Pendant les arbitrages, les employeurs accumulent des réserves. Ils nous voient venir, ils peuvent enuite nous attendre. Qu'on nous garantisse la rétroactivité des augmentations, qu'on limite mieux les délais de l'arbitrage, qu'on désigne les arbitres avec équité et les ouvriers respecteront la loi. »

La poussière d'amiante

M. Marchand cita ensuite la récente déclaration du pape à l'effet qu'il faut résister aux lois injustes. Puis passant en revue les réclamations des ouvriers. «J'en viens à la clause sur l'élimination des poussières » Nous ne demandons pas tel ou tel système, nous n'entrons pas dans les détails techniques, nous demandons aux compagnies de faire quelque chose, n'importe quoi pour l'élimination des poussières. D'un commun accord, les compagnies refusent cette clause. Que pouvon-nous conclure de cela ? ».

La reconnaissance syndicale

M. Marchand cite enfin un télégramme du ministère où l'on menace les syndicats de leur retirer leur certificat de reconnaissance. Mais quand ils savent que l'an dernier, à l'Asbestonos, ces mêmes certificats ont été retirés aux syndicats en pleine cours [sic] d'une grève parfaitement légale, les ouvriers ne peuvent prendre ces menaces au sérieux.

Tout au long de son discours, le représentant de la C.T.C.C. a été vivement applaudi. De toute évidence, les ouvriers sont plus résolus que jamais de tenir jusqu'au bout. La Fédération de l'amiante présente un front parfaitement uni. Des

rumeurs de toutes espèces circulent dans la région mais il reste très difficile de prédire la fin de la grève.

Source : Gérard Pelletier, « M. Jean Marchand s'attaque aux procédures d'arbitrage », dans *Le Devoir*, 17 février 1949, p. 3.

© 2001 Claude Bélanger, Marianopolis College